# Retrait des ordonnances contre le travail !

Les ordonnances contre le travail de Macron et de son gouvernement, c’est :

Les contrats de « chantier » ou de « projet » étendu à toutes les branches, contre les CDI.

Des accords à la main du patron dans les entreprises de moins de 50 salariés, sans les syndicats, avalisés par referendum.

Des licenciements collectifs autorisés dans les grandes entreprises au seul examen de la situation en France et non plus au niveau du groupe.

Des indemnités plafonnées en cas de licenciement abusif et un recours aux prudhommes plus limité.

Les CHSCT supprimés.

# Que faire ?

Le PS a préparé le terrain à Macron avec la loi Hollande-Macron (2015) et la loi Hollande-El Khomri (2016). Les directions confédérales CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE ont considérablement facilité la nouvelle attaque en acceptant toutes de se *« concerter »* avec le gouvernement et en lui faisant des *« propositions »*. Elles critiquent certains aspects des ordonnances mais toutes veulent poursuivre les négociations pour les décrets d’application. FO annonce de dérisoires *« recours juridiques »* (comme avaient fait, en vain, CGT et FO l’été 2016 contre la loi travail du gouvernement PS-PRG). CGT, Solidaires, FSU appellent à *« lutter* *dans la durée »* en commençant par *« une journée de grèves et de manifestations »* le 12 septembre. La division et les diversions sont complétées par l’appel à la manifestation nationale de LFI le 23 et aux manifestations devant les préfectures du PS.

Or, les multiples journées d’action ont laissé passer toutes les attaques précédentes, dont la loi Hollande-El Khomri. Et le temps est compté car le Conseil des ministres adoptera les ordonnances le matin du 23 septembre et les nouvelles lois entreront en vigueur le 25 septembre. Qui peut croire que le soir du 12 (sans parler du soir du 23), le gouvernement renoncera ?

# Imposer aux partis et syndicats issus de la classe ouvrière :

* Convoquez dans l’unité partout les assemblées générales
* Rompez immédiatement toutes négociations des ordonnances et des décrets !
* Prononcez-vous pour le retrait pur et simple des ordonnances !
* Pour gagner, assez des journées d’action, préparez la grève générale !

NOM PRENOM LIEU DE TRAVAIL SIGNATURE ADRESSE MAIL